



**Capacité de Biologie et de Médecine du Sport**  
**Université de Strasbourg**  
**Année universitaire 2023-2024**

**DUREE = 1 an**

**Responsables pédagogiques :**

**Dr Evelynne LONSDORFER-WOLF**, Unité de Rééducation Respiratoire, Hôpital de Jour, Institut Universitaire de Réadaptation Clemenceau (IURC) - site d'Illkirch.

**Dr Magali SCHULTZ**, Unité de Médecine et Rééducation du Sportif, Institut Universitaire de Réadaptation Clemenceau (IURC) - site de Strasbourg.

**Responsable scientifique :**

**Pr Marie-Eve ISNER-HOROBETI**, PU-PH, Chef de Pôle de MPR, Institut Universitaire de Réadaptation Clemenceau (IURC)

**Secrétariat universitaire :**

**Mme Virginie KLEIN**, 03.88.21.16.02 [virginie.klein@ugecam.assurance-maladie.fr](mailto:virginie.klein@ugecam.assurance-maladie.fr)

**I. ACCES**

Tout titulaire du doctorat en Médecine (Thèse). Il n'y a pas d'examen probatoire pour les médecins ayant soutenu leur thèse depuis au moins 3 ans. Pour les médecins diplômés de moins de 3 ans, un examen oral se déroulera en visioconférence dans les jours précédents la 1<sup>ère</sup> session.

**II. MODALITES DE L'ENSEIGNEMENT**

**ENSEIGNEMENT THEORIQUE**

L'enseignement se déroule sur 7 séminaires (20 à 25 h par session), alternant de la théorie et de la pratique. La **présence est obligatoire**, une liste de présence est à signer quotidiennement à chaque séminaire.

Les thématiques abordées concernent les bases physiologiques de l'exercice physique, le dopage, la médecine du sport, la médecine de l'exercice, la nutrition, la traumatologie et microtraumatologie du sport, le suivi médico-sportif, la pratique du sport en milieu particulier, le sport-santé, des activités para-médicales ainsi que des bases juridiques qui encadrent la pratique de la médecine du sport en France.

Dates prévisionnelles des séminaires pour l'année universitaire 2023/2024  
(Strasbourg/Illkirch) : 15 au 17 novembre 2023, 06 au 08 décembre 2023, 17 au 19 janvier 2024, 14 au 16 février 2024, 13 au 15 mars 2024, 10 au 12 avril 2024, 06 au 07 mai 2024.

**ENSEIGNEMENT PRATIQUE**

L'enseignement pratique comportera **obligatoirement** et sur rendez-vous 30 demi-journées sur plusieurs terrains de stage et de suivi de consultations spécialisées.

La liste des terrains de stage et des lieux de consultations spécialisées vous sera donnée ultérieurement.

D'autres structures que celles proposées pourront être envisagées, **au cas par cas**, après accord des responsables de la Capacité.

Chaque demi-journée devra OBLIGATOIREMENT être validée par la signature et le tampon du responsable du stage ou de la consultation, sur le carnet prévu à cet effet. Ce carnet complété sera nécessaire pour la validation du diplôme.

### **PARTICIPATION AUX CONGRES LOCAUX et NATIONAUX**

- la SOMESA (Société de Médecine de l'Exercice et du Sport d'Alsace) : le congrès annuel de la SOMESA dont la date sera communiquée ultérieurement. Présence obligatoire au congrès et aux réunions.
- la SMATSH (Société Médicale pour l'Avenir de la Traumatologie du Sport en Haute-Alsace) : la date sera communiquée ultérieurement. Présence conseillée.
- SFMES et SFTS : Le congrès annuel commun de Médecine et de Traumatologie du Sport en septembre 2024. La date sera communiquée ultérieurement. Présence conseillée.
- L'adhésion à l'une ou l'autre société régionale et nationale est encouragée.

### **III. CONTROLE DES CONNAISSANCES**

Pour pouvoir se présenter à l'examen final, l'étudiant doit :

- avoir assisté à la totalité des cours et stages pratiques **ET**
- validé les stages et consultations obligatoires avec remise du carnet de stage signé, **obligatoirement avant** la date des résultats de l'écrit.

Examen écrit de 2h portant sur l'ensemble du programme, comportant des questions rédactionnelles de cours et/ou des QCM et/ou un ou plusieurs « cas cliniques ».

Pour être admissible, l'étudiant doit obtenir une moyenne d'au moins 10/20 **ET** aucune note < 7/20.

Examen oral en cas d'échec à l'examen écrit.

Il n'est pas prévu de présentation d'un mémoire.

La date prévisionnelle de l'examen écrit est le **Mercredi 05 juin 2024** de 14h à 16h et de l'oral de rattrapage le **vendredi 21 juin 2024** après-midi.

### **IV. RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION**

- 1) Autorisation d'inscription auprès des responsables pédagogiques : Curriculum Vitae, lettre de motivation, et autorisation d'inscription (à télécharger sur <https://med.unistra.fr/formations/formation-permanente/capacites>)

A adresser à Mme Klein [virginie.klein@ugecam.assurance-maladie.fr](mailto:virginie.klein@ugecam.assurance-maladie.fr)

Attention : **date limite d'inscription le 17 septembre 2023**

- 2) Finalisation de l'inscription administrative après accord des responsables

<https://med.unistra.fr/formations/formation-permanente/capacites>

Contact : Service de la scolarité - DU/DIU et Capacités au 03.68.85.34.75

ou [med-du-diu@unistra.fr](mailto:med-du-diu@unistra.fr)